

Arrêté temporaire de circulation

ROND POINT RUE ALFRED NOBEL

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,
VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,
VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation de temporaire,
VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8, R 411-25, R 415-6,
VU la demande par laquelle EUROVIA ATLANTIQUE 49 demeurant rue de la Chauvière 49300 représentée par William JOLY - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,
CONSIDÉRANT que des travaux de voirie au niveau du rond point rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 10/09/2025 au 18/09/2025 RUE ALFRED NOBEL (BEAUPREAU),

ARRÊTE

ARTICLE 1

À compter du 10/09/2025 et jusqu'au 18/09/2025, la circulation des véhicules est interdite AUTOUR DU ROND POINT RUE ALFRED NOBEL.

ARTICLE 2

À compter du 10/09/2025 et jusqu'au 18/09/2025, une déviation est mise en place pour tous les véhicules. Cette déviation emprunte l'itinéraire suivant :

- RUE MARIE HAREL
- RUE LOUIS BLERHOT
- RUE JULES VERNE, jusqu'à la RUE LEONARD DE VINCI
- RUE GUSTAVE EIFFEL
- D752

ARTICLE 3 - SIGNALISATION

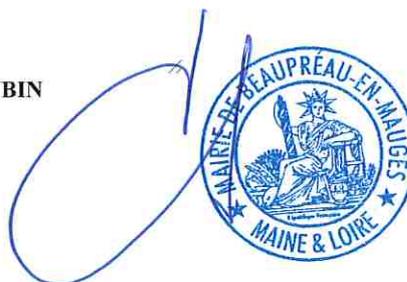
La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, EUROVIA ATLANTIQUE 49.

ARTICLE 4 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 03 septembre 2025
Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN



DIFFUSION:

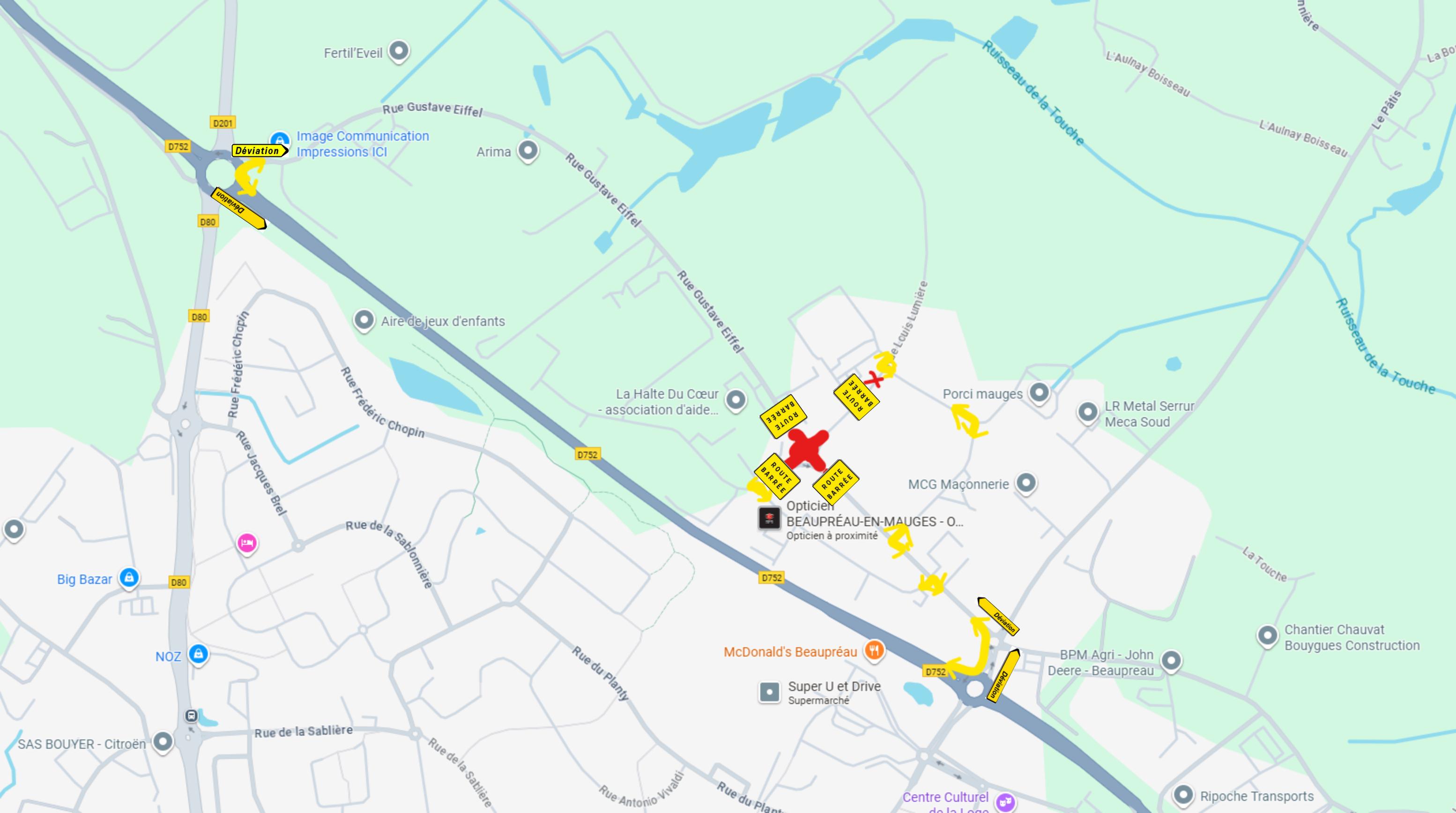
- EUROVIA ATLANTIQUE 49
- BRANGEON
- HDV
- Pompier de La Poitevinière
- Mairie Beaupréau

ANNEXES:

plan de situation

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr; dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



Déviation

D201

D752

D80

D80

D80

NOZ

D

D752

D752

D752

Image Communication
Impressions ICI

Arima

Fertil'Eveil

Aire de jeux d'enfants

La Halte Du Cœur
- association d'aide...

Porci mauges

LR Metal Serrur
Meca Soud

MCG Maçonnerie

Opticien
BEAUPRÉAU-EN-MAUGES - O...
Opticien à proximité

McDonald's Beaupréau

Super U et Drive
Supermarché

BPM Agri - John
Deere - Beaupréau

Chantier Chauvat
Bouygues Construction

Centre Culturel
de la Loge

Ripoche Transports

SAS BOUYER - Citroën

Big Bazar